



Règlement du marathon photo de Villars-sur-Var

1. Organismes

Le Syndicat pour l'écodéveloppement de Villars (SÉV), sis au 75 bd Bischoffsheim à 06710 Villars-sur-Var et l'association Transfère, sise à 06710 Villars-sur-Var, organisent conjointement le marathon photo de Villars-sur-Var pour sa deuxième édition, le samedi 20 juillet 2024.

2. Objet

Le marathon photo est né de l'idée commune de SÉV et de Transfère de monter une exposition en temps réel sur le principe du marathon. C'est-à-dire qu'à chaque heure une nouvelle épreuve est délivrée, cette dernière devant être rendue avant l'épreuve suivante. Un thème mystère est à découvrir progressivement. L'exposition est montée après chaque manche.

Participation

Le participant s'engage à réaliser lui-même les photographies qu'il remet durant la manifestation à l'organisateur. Les post traitements sont autorisés, à condition qu'ils soient limités à des réglages liés à l'exposition, à la colorimétrie et aux recadrages. Aucune retouche ou modification n'est autorisée. Les méthodes de surimpression doivent être réalisées à la prise de vue, en aucun cas en post traitement, cela sera considéré comme une retouche. Les photos numériques de chaque thème sont téléchargées par les participants au lieu de rendez-vous, par mail l'adresse dédiée à l'événement (mpv06710@gmail.com avec son numéro de participant), ou sur une carte mémoire.

3. Aspects techniques

Les fichiers devront être transmis au format « jpg », « heif » ou « png ». Aucun fichier de type « raw » ne sera accepté. L'organisateur imprimera les photos au format 15x20 après chaque manche et les exposera.

4. Inscription

Les frais d'inscription sont de 10 € par adulte et 5 € pour les moins de 16 ans. Ils comprennent un café d'accueil avec boissons chaudes et viennoiseries.

Le repas de midi est à la charge des participants.

Les inscriptions se font par mail à mpv06710@gmail.com jusqu'au 19 juillet, par le bulletin d'inscription en ligne : <https://framaforms.org/inscription-au-marathon-photo-edition-2-villars-sur-var-1719860749> ou le cas échéant en dépannage, sur place, le jour de l'événement.

Le règlement se fait en espèce ou par chèque le jour de l'événement.

5. Déroulement du marathon

Accueil à partir de 9h00, dernières inscriptions jusqu'à 9h30.

9h30 : les participants se présentent pour enregistrement au lieu de rendez-vous, salle du Poilu.

10h00 : annonce du thème de la manche numéro 1, les participants disposent de 45 minutes pour réaliser et livrer leur première photo. Dernier transfert à 10h55.

11h00 : annonce du thème de la manche numéro 2, les participants disposent de 45 minutes pour réaliser et livrer leur deuxième photo. Dernier transfert à 11h55.

12h00-14h00 : pause repas

14h00 : annonce du thème de la manche numéro 3, les participants disposent de 45 minutes pour réaliser et livrer leur quatrième photo. Dernier transfert à 14h55.

15h00 : annonce du thème de la manche numéro 4, les participants disposent de 45 minutes pour réaliser et livrer leur cinquième photo. Dernier transfert à 15h55.

Avant la fin de chaque manche, les participants reviennent au point de départ pour délivrer leur photo (envoi par mail ou transfert du contenu de la carte mémoire). Ils disposent de 45 minutes pour prendre la photo et la transmettre. Un délai de 10 minutes de battement est prévu. La totalité des photos récoltées sont imprimées et exposées au vote du public.

Il est demandé aux utilisateurs de cartes mémoire de disposer de 2 cartes pour des questions pratiques de roulement.

16h30-17h30 : délibération du jury pour désigner la gagnante ou le gagnant du prix général du jury qui récompense l'homogénéité d'une série (un soin particulier sera donc apporté à la cohérence lors de la prise de vue), dépouillement des votes du public pour désigner les gagnants de chacune des 4 manches. Annonce de la gagnante ou du gagnant du prix général du jury.

18h00 : annonce des gagnants

6. Délibération du public et du jury

Le marathon photo proposera 5 prix : un prix du public pour chacun des 4 thèmes + 1 prix général du jury. Le jury du marathon photo sera composé des membres organisateurs. Aucune des photographies ne portera les noms de leurs auteurs mais seront numérotées afin de préserver l'anonymat des photographes et l'impartialité du public et des membres du jury. Les résultats des votes seront annoncés le samedi 20 juillet à 18h00.

Critères de jugement :

- Respect des thèmes définis
- Homogénéité des clichés
- Originalité
- Qualité de la composition photographique

7. Responsabilités

La responsabilité des associations SéV et Transfère ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le marathon photo devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé.

De même, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un incident survenant à un candidat lors de ses prises de vue ou de ses déplacements.

Le candidat garantit en outre aux associations SéV et Transfère que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et/ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée et/ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés.

Les associations SéV et Transfère ne sauraient en aucun cas être responsables des participants et de leurs actes. Les organisateurs se réservent le droit de refuser/supprimer toute photo revêtant un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant, ne respectant pas le droit à l'image ou à l'ordre public, ou dénaturant l'environnement. Les organisateurs se réservent le droit de juger du caractère inapproprié de la photographie. Le participant ne peut pas aller à l'encontre de la décision des organisateurs en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

Les participants mineurs sont sous l'entière responsabilité de la personne majeure qui les accompagne.

8. Propriété intellectuelle des photographes

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées conformément au code de la propriété intellectuelle. Il autorise les associations SéV et Transfère à utiliser ses photographies. Les œuvres seront toujours utilisées par les organisateurs avec mention du nom de l'auteur. L'organisateur s'engage à n'en faire aucun usage commercial. Il ne sera versé aux participants aucun droit d'auteur.

9. Destination des tirages

Tous les tirages réalisés pour l'exposition du marathon photo seront conservés par les organisateurs. Les candidats peuvent obtenir des tirages de leurs photos sur demande auprès des organisateurs au tarif de 2 € (format 15x20) ou 3 € (format 20x30).

Les spectateurs peuvent également se procurer des tirages de leur choix au tarif de 4 € (format 15x20) ou 6 € (format 20x30). À condition que l'auteur de la photo l'ait autorisé au moment de son inscription.

10. Annulation

En cas de force majeure ou conditions exceptionnelles, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou reporter le marathon photo. Dans ce cas uniquement, l'organisateur s'engage à rembourser les frais d'inscription.

11. Application du règlement

La participation au marathon photo implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de son déroulement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.